**Zeitschrift:** Revue Militaire Suisse

**Herausgeber:** Association de la Revue Militaire Suisse

**Band:** 25 (1880)

**Heft:** (3): Revue des armes spéciales : supplément mensuel de la Revue

Militaire Suisse

#### **Titelseiten**

## Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

**Download PDF: 22.11.2025** 

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

# REVUE DES ARMES SPÉCIALES

Supplément mensuel de la REVUE MILITAIRE SUISSE, nº 3 (1880.)

## DES FORTIFICATIONS EN SUISSE

I

La question des fortifications à élever en Suisse a été enfin posée nettement dans la dernière session des Chambres fédérales. M. le major Ryniker, député d'Argovie, en a nanti le Conseil national, et quelques mots de réponse de M. le conseiller fédéral Hertenstein, chef du Département militaire suisse, ont appris qu'un projet était en élaboration. Une brochure zuricoise, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, et quelques articles de journaux allemands et suisses, viennent aussi de raviver ce grave problème. Nous prendrons également la liberté de l'aborder de nouveau pour essayer de l'acheminer, sinon à une solution rationnelle, ce qui serait difficile en ce moment, au moins à quelques mesures préliminaires ne compromettant pas la solution rationnelle qui devra se produire un jour ou l'autre.

Pour commencer, nous rappellerons que cette question, même sous sa forme actuelle, n'est pas nouvelle. On la discute depuis une trentaine d'années. La démolition des fortifications de Genève, de Bâle, de Soleure, par suite de nécessités locales et civiles plus que militaires; la cession de la vallée des Dappes à la France; l'annexion à la France de la Savoie, y compris la zône de neutralité suisse; les contre-coups des diverses guerres européennes, notamment de la guerre franco-allemande, furent autant d'occasions pour maints militaires suisses de réclamer la création d'ouvrages permanents sur plusieurs points de notre territoire.

L'autorité fédérale ne resta point sourde à ces demandes. Elle fit réparer, renforcer, compléter les barrages de Luziensteig, de Saint-Maurice, de Bellinzone; elle nantit de la question de nouvelles places fortes plusieurs commissions législatives, et des comités d'officiers furent chargés de fournir des avant-projets d'un réseau plus ou moins complet.

Un grand nombre de reconnaissances, de mémoires, de dessins furent ordonnés dans ce but, et les archives fédérales regorgent de propositions aussi nombreuses que variées.

Cela étant, d'où vient que la période d'exécution n'ait pas encore remplacé la période d'élaboration?

C'est que plus on étudie sérieusement le problème, et plus on voit les charges énormes, les difficultés, les dangers même qui s'y rattachent.